

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025/169 en date du 6 août 2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture conjointe d'une enquête publique portant sur le déclassement anticipé de la parcelle BY 71 et le déclassement de la parcelle BX 46.

Le public est informé que cette enquête publique se déroulera du :

Mercredi 24 septembre 2025 au vendredi 10 octobre 2025 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs.

À cet effet, Monsieur Patrice LAINÉ, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur retraité, a été désigné commissaire enquêteur par arrêté municipal n°2025/168.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de LAMORLAYE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- lundi : 13h30 à 17h30
- mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- samedi : 9h à 12h

Les dossiers d'enquête pourront également être consultés et téléchargés sur le site internet de la commune : <https://www.ville-lamorlaye.fr/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête papier,
- soit les adresser par courrier postal à : Mairie de LAMORLAYE, 24 rue du Général Leclerc 60260 LAMORLAYE, à l'attention de Monsieur Patrice LAINÉ, commissaire enquêteur,
- soit les adresser par mail à l'adresse suivante : epconjointe.declt-desaf.bx46-by71@ville-lamorlaye.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de LAMORLAYE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 24 septembre de 9h à 12h
- vendredi 10 octobre de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de LAMORLAYE et à la Préfecture de l'Oise pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site internet suivant : <https://www.ville-lamorlaye.fr/>

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur le déclassement anticipé de la parcelle BY 71 et le déclassement de la parcelle BX 46.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de LAMORLAYE.

Nicolas MOULA
Maire